



**DELIB 54-2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de CAHUZAC  
Séance du 15 octobre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt et quatre et le dix Octobre à 20h38, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Emeline PAGES et Messieurs Francis LEDOUX, Simon SAFFORES, Cédric GARCIA.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES, Nadège BOUYASSE, Jean-Luc IMART

Retards : M. Cédric GARCIA

Secrétaire de séance : Mme Emeline PAGES

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 6          Contre : 0          Abstention : 0

Objet de la délibération : **Délibération nettoyage terrain communal : choix de l'entreprise**

Madame le Maire indique au Conseil qu'elle a demandé à 2 entreprises d'établir des devis concernant le nettoyage des terrains communaux, situés à la Borie Grande :

- **LA LAURAGAISE DES TRAVAUX PUBLICS** : Coût du nettoyage = 18.000€ ttc – Sans évacuation
- **BARDOU** = Coût du nettoyage = 18.504€ ttc – Avec évacuation

Après en avoir étudié les devis, le Conseil décide de sélectionner à l'unanimité l'entreprise BARDOU,

Pour : 6          Contre : 0          Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET